

# 2008-2009 RAPPORT ANNUEL

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Gilles Lepage

Michael W. Walton

Président du conseil d'administration

Administrateur

Joel Attis

Wiktor Askanas

Vice-président du conseil

Président du Comité des ressources humaines

Administrateur

Don Moors, FCMC

**Marc-Antoine Chiasson** 

Administrateur

Administrateur

**Réjean Bossé** Administrateur **Sharon MacFarlane, CA**Présidente du Comité de vérification

Administrateur (d'office)

**Richard C. Speight, c.r** Président du Comité de gouvernance Reno Thériault

Administrateur

Administrateur

Cathy Rignanesi

John Mallory

Administrateur

Administrateur (d'office, sans droit de vote)

John A. Sinclair

Administrateur (d'office)

#### **DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ**

John A. Sinclair

Jan Imeson, CA

Président et Chef de la direction

Vice-présidente et Chef des finances

Norma Kennedy

Secrétaire du Conseil

### MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

John A. Sinclair

James Scott, CFA

Président et Chef de la direction

Vice-président – Revenu fixe

Chef des placements

Daniel Goguen, CA, FRM

Jan Imeson, CA

Vice-président – Marchés privés

Vice-présidente et Chef des finances

Mark Holleran, CFA

Vice-président- Actions

### Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

440 rue King

Tour York, Suite 581

Fredericton, Nouveau-Brunswick

E3B 5H8 Canada

Tel: (506) 444-5800 Fax: (506) 444-5025

Courriel: nbimc@nbimc.com

SiteWeb: http://www.nbimc.com

# Table des matières

Profil de la Société	1
Mission de la Société	1
Vision de la Société	2
Valeurs de la Société	2
Points saillants	3
Principes de la SGPNB en matière de placement	6
Lettre aux intéressés	7
Planification et gouvernance d'entreprise	10
Commentaires et analyse de la direction	12
Discussion sur la rémunération et analyse	19
Activités communautaires des employés	23
Communications et obligation de rendre compte	23
États financiers	25
Société de gestion des placements du NB.	27
Fonds de retraite dans les services publics	38
Fonds de retraite des enseignants	39
Fonds de retraite des juges	40
Notes afférentes aux états financiers	41

#### Profil de la Société

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) est le fiduciaire et gestionnaire de portefeuille des avoirs de retraite d'environ 49 000 participants au régime de pension des services publics (RPSP), des enseignants (RPE) et des juges (RPJ). Elle a été créée en vertu de la Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick.

La SGPNB a pour mission principale d'accroître la valeur à long terme des caisses de retraite qu'elle gère et d'aider les répondants à respecter leur engagement envers les participants.

Dans le cadre de cette mission, la Société met en œuvre les activités suivantes :

- Services de fiducie
- Élaboration de la politique de placement de chaque fonds
- Mise en œuvre de la politique de placement de chaque fonds
- Gestion active des placements de façon à ajouter de la valeur, nette de dépenses administratives
- Gestion du risque associé à l'investissement d'actifs de retraite
- Services administratifs, notamment : garde de titres, comptabilité, mesure du rendement, technologie.

Située à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, la SGPNB est le plus important gestionnaire financier d'une clientèle institutionnelle du Canada atlantique; dont les actifs atteignaient les 7, 03 milliards de dollars au 31 mars 2009.

#### Mission de la Société

La gestion prudente, innovatrice et économique des placements pour les fonds du secteur public du Nouveau-Brunswick permet à la Société d'assurer une croissance à long terme qui satisfait les attentes des clients.

#### **Objectifs principaux:**

- Procurer une croissance des actifs à long terme pour les fonds de placement des clients, grâce à une répartition prudente des actifs et à des stratégies de gestion du risque.
- Attirer, former et conserver une équipe de spécialistes expérimentés et compétents dans le choix d'investissements variés et prometteurs.
- Améliorer les systèmes de technologie de l'information afin de maximiser les résultats en ce sens.
- Renforcer la gouvernance, la gestion et l'efficacité organisationnelle.
- Affermir et étendre les relations avec les différents intéressés.
- Fournir des services de gestion pour un nombre croissant de fonds de placement du secteur public au Nouveau-Brunswick.

#### Vision de la Société

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) est le fournisseur privilégié de fonds de placement au secteur public du Nouveau-Brunswick.

La SGPNB est reconnue par ses clients et ses pairs pour ses pratiques exemplaires :

- Elle procure à ses clients une valeur ajoutée constante au moyen d'une gamme variée de stratégies de placement.
- Pour ce qui est du rendement à long terme, elle se classe dans le quartile supérieur des sociétés de gestion de fonds de placement comparables.
- Les intéressés reconnaissent sa gouvernance rigoureuse et sa vision stratégique à long terme.
- Elle est dirigée par une équipe de spécialistes de la gestion de placement hautement qualifiés qui misent sur l'innovation et la gestion du risque.
- Elle est considérée comme un employeur de choix tant par les nouveaux diplômés que par les professionnels d'expérience.

La SGPNB entretient de solides relations et communique régulièrement avec les principaux intéressés.

# Valeurs de la Société

**PRUDENCE** – Nous effectuons nos opérations de placement selon des principes directeurs fondés sur une répartition des actifs et une gestion du risque qui tiennent compte des objectifs du client.

**RESPONSABILITÉ** – Nous agissons dans le meilleur intérêt de nos clients et utilisons les normes les plus strictes de comptabilité générale, de conformité, de vérification et de mesure du rendement.

**ESPRIT D'ÉQUIPE** – Nous implantons et cultivons une culture d'apprentissage continu chez nos employés, qui travaillent de concert à l'atteinte de nos objectifs, par le partage de leur savoir-faire, des rôles définis et la coordination des activités.

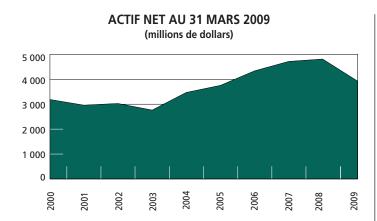
**TRANSPARENCE** – Nous communiquons fréquemment de l'information claire aux intéressés sur nos activités, nos stratégies et nos résultats.

INTÉGRITÉ – Nous assurons l'honnêteté des initiatives de la Société grâce à un code de déontologie et de conduite des affaires.

**INNOVATION** – Nous favorisons un ensemble varié de stratégies de placement et de gestion innovatrices et judicieuses.

### Points saillants au 31 mars 2009

# **SERVICES PUBLICS**

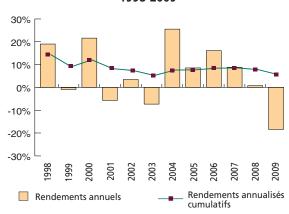


# PLACEMENTS PAR PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2009 (millions de dollars)

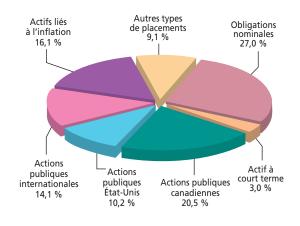
	<b>2009</b> \$	<b>2008</b> \$	<b>2007</b> \$
REVENU FIXE			
Obligations nominales	1 036,96	1,275,08	1 382,45
Actif à court terme	115,70	205,68	142,39
	1 152,66	1 480,76	1 524,84
ACTIONS OUVERTES			
Canadian	786,15	980,25	972,72
État-Unis	391,63	-	-
Internationales	541,04	1 116,34	1 028,67
	1 718,81	2 096,59	2 001,39
ACTIFS LIÉS À L'INFLATION			
Obligations à rendement réel	350,54	424,78	542,10
Immobilier et infrastructure	191,71	226,29	194,52
Marchandises	74,77	98,29	93,51
	617,02	749,36	830,13
AUTRES TYPES DE PLACEMENTS			
Rendement absolu	243,57	309,83	282,05
Actions privées	107,23	87,45	62,70
	350,80	397,27	344,75
Total des placements	3 839,29	4 723,98	4 701,11

Remarque: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

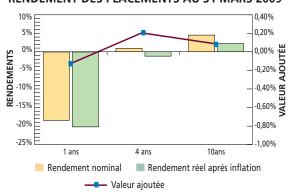
# RENDEMENTS TOTAUX ANNUELS DES FONDS 1998-2009



#### **COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 MARS 2009**

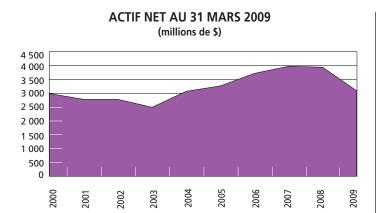


## **RENDEMENT DES PLACEMENTS AU 31 MARS 2009**



### Points saillants au 31 mars 2009

# **ENSEIGNANTS**

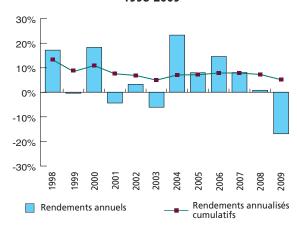


# PLACEMENTS PAR PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2009 (millions de dollars)

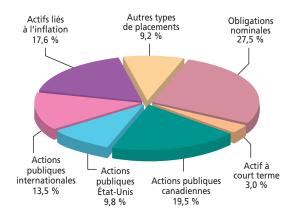
	2009	2008	2007
	\$	\$	\$
REVENU FIXE			
Obligations nominales	867,64	1 083,47	1 209,63
Actif à court terme	94,77	171,52	120,30
	962,41	1 254,98	1 329,93
ACTIONS OUVERTES			
Canadiennes	613,78	778,38	783,34
État-Unis	308,34	-	-
Internationales	424,66	897,72	836,05
	1 346,78	1 676,10	1 619,40
ACTIFS LIÉS À L'INFLATION			
Obligations à rendement réel	303,71	374,08	498,52
Immobilier et infrastructure	189,05	227,33	164,61
Marchandises	61,40	82,00	79,13
	554,16	683,42	742,25
AUTRES TYPES DE PLACEMENTS			
Rendement absolu	200,29	253,61	233,51
Actions privées	89,74	72,96	53,06
	290,03	326,56	286,57
Total des placements	3 153,38	3 941,07	3 978,15

Remarque: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

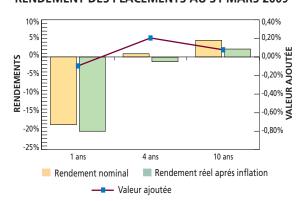
# RENDEMENTS TOTAUX ANNUELS DES FONDS 1998-2009



#### **COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 MARS 2009**



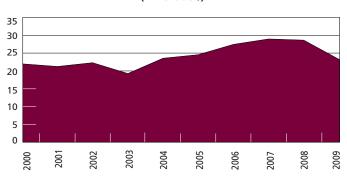
# **RENDEMENT DES PLACEMENTS AU 31 MARS 2009**



### Points saillants au 31 mars 2009

# **JUGES**

# ACTIF NET AU 31 MARS 2009 (millions de \$)

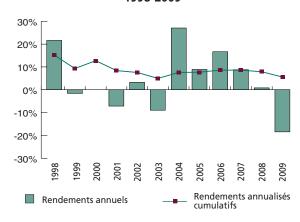


# PLACEMENTS PAR PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2009 (millions de dollars)

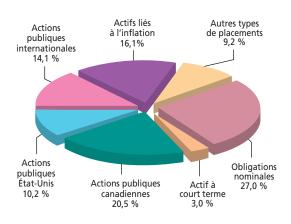
	2009	2008	2007
	\$	\$	\$
REVENU FIXE			
Obligations nominales	6,31	7,74	8,54
Actif à court terme	0,70	1,25	0,88
	7,01	8,99	9,42
ACTIONS OUVERTES			
Canadiennes	4,78	5,95	6,01
État-Unis	2,38	-	-
Internationales	3,29	6,78	6,35
	10,45	12,73	12,36
ACTIFS LIÉS À L'INFLATION			
Obligations à rendement réel	2,13	2,58	3,35
Immobilier et infrastructure	1,17	1,37	1,20
Marchandises	0,46	0,60	0,58
	3,76	4,55	5,13
AUTRES TYPES DE PLACEMENTS			
Rendement absolu	1,48	1,88	1,74
Actions privées	0,67	0,53	0,39
	2,15	2,41	2,13
Total des placements	23,36	28,68	29,03

Remarque: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

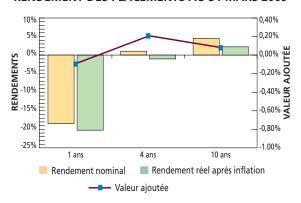
# RENDEMENTS TOTAUX ANNUELS DES FONDS 1998-2009



# **COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 MARS 2009**



### **RENDEMENT DES PLACEMENTS AU 31 MARS 2009**



# Principes de la SGPNB en matière de placement

**L** a Société exerce ses activités selon certains principes de placement et s'y reporte chaque fois qu'elle conçoit une stratégie en la matière. Ces principes sont les suivants :

- l. L'approche de gestion des actifs adoptée par la SGPNB est plutôt à faibles risques, par rapport à celle de ses homologues.
- 2. On estime que les obligations à rendement réel répondent le mieux à la structure des passifs, en raison de leurs caractéristiques à long terme liées à l'inflation.
- 3. Les nouvelles classes d'actifs et stratégies sont introduites progressivement afin d'en tirer l'expérience nécessaire et de minimiser les coûts associés à la transition.
- 4. Le profil actuariel et le financement de chaque caisse de retraite influent considérablement sur la composition adéquate de l'actif de chaque régime.
- 5. Selon la SGPNB, une gestion active transforme les imperfections du marché en occasions de placement à valeur ajoutée.

## Lettre aux intéressés

ous sommes heureux de présenter le rapport de l'exercice financier 2008-2009 au nom du Conseil d'administration et du personnel de la SGPNB. Notre taux de rendement brut total pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élève à -18,34 %. Notre rendement annualisé moyen sur quatre ans est de 0,90 %, et le rendement annualisé à long terme depuis la création de la SGPNB en 1996 est maintenant de 5,53 %.

L'année dernière, en mai, nous avons remarqué que, même si les banques centrales étrangères parvenaient à stabiliser la volatilité constatée à la fin de l'exercice 2007-2008, le contexte boursier demeurait difficile. Peu d'entre nous, cependant, avaient prévu la gravité de la crise mondiale qui allait secouer les marchés financiers dans les mois suivants. Le déclin important des marchés boursiers internationaux, plus particulièrement en octobre et novembre, a considérablement compromis nos rendements.

La deuxième moitié de l'année a été marquée par deux crises étroitement liées : d'abord, la baisse de confiance des marchés financiers découlant plus particulièrement de la faillite, aux États-Unis, de la banque d'investissement Lehman Brothers Inc., puis un ralentissement brutal dû au repli des habitudes des consommateurs et à la quasi-suppression de la disponibilité du numéraire. Le désarroi qui caractérisait cette période a fortement incité les investisseurs à préférer la dette publique à tout autre actif de placement, ce qui a contribué à faire disparaître les bénéfices d'un portefeuille diversifié. Tous les autres actifs ont été considérés comme trop risqués.

Nous avons le plaisir de souligner que nos équipes de placement ont continué à éviter beaucoup des graves problèmes de crédit auxquels se sont heurtés de nombreux investisseurs. La SGPNB n'a pas directement été exposée à la crise américaine des prêts hypothécaires à risque ni aux effets de commerce canadiens non bancaires garantis par des actifs. Cependant, même si la SGPNB n'a pas

d'exposition directe à ce type d'actif financier, ces problèmes ont influencé les marchés du crédit en général. Les répercussions sur notre portefeuille ont toutefois été largement compensées par notre orientation vers les titres à revenus fixes du gouvernement du Canada.

Bien que la valeur de nos actifs ait diminué au cours de l'exercice et que nous ayons évité les plus gros problèmes (voir plus haut), nous pensons que nos portefeuilles de placement sont bien positionnés et nous permettront de réaliser une croissance à long terme lorsque le marché mondial se stabilisera et que l'économie se rétablira.

#### Exercice financier 2008-2009

Au cours de l'exercice 2008-2009, les actifs nets que nous gérons sont passés de 8,698 milliards de dollars à 7,029 milliards. Cette baisse de l'actif découle de la fluctuation nette des placements de 1,602 million (-18,34 %), des paiements spéciaux provenant des promoteurs de régime 144 millions et du montant net des prestations versées pour les retraités de 210 millions. Les opérations de gestion du portefeuille ont rapporté des revenus de placement approximatifs de 3,1 millions de dollars par rapport aux indices de référence, revenus qui ont été compensés par les coûts d'exploitation de 11,4 millions. Le résultat des opérations du portefeuille de placements productifs nets à plus long terme sur quatre ans est cependant resté positif. Au terme des quatre dernières années, il aura rapporté environ 75 millions de dollars en revenus de placement supplémentaires, tous coûts d'exploitation inclus.

Les rendements sont manifestement décevants. Toutefois, les régimes du secteur public canadien ont, de manière générale, mieux supporté ce repli que bien d'autres types de régimes de pension et de dotations. En outre, les rendements de la SGPNB ont été bien supérieurs à ceux d'autres régimes de pension canadiens. Par exemple, nous avons déjà signalé que notre rendement pour l'année civile 2008 (-16,95 %) était supérieur au

rendement total moyen de -18,4 % des autres grands régimes de pension canadiens pour la même période.

Les deux grands thèmes suivants se sont dégagés des communications échangées avec les intéressés pendant l'année :

#### La perspective à long terme

Il ne faut pas oublier que les régimes de pension à prestations déterminées sont structurés de telle sorte qu'une partie importante des prestations versées proviennent du rendement des placements sur les marchés financiers. Pour obtenir ces rendements, il est nécessaire de diversifier les placements dans des classes d'actifs à même de donner un rendement supérieur à long terme. Par leur nature même, les marchés financiers sont cycliques. L'année passée a malheureusement été le théâtre de l'un des replis les plus graves depuis un siècle. Même les portefeuilles très diversifiés n'ont connu qu'un rendement médiocre pendant l'année, alors que les investisseurs averses au risque se raccrochaient à la sécurité des obligations du gouvernement fédéral.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, depuis la création de la SGPNB, le rendement annuel du programme d'investissement s'élève à 5,53 %, ce qui correspond à des revenus de placement cumulés d'environ 3,7 milliards de dollars depuis la création de la SGPNB en 1996. Le rendement réel annualisé (ajusté en fonction de l'inflation) pour la même période s'élève à 3,38 %. Bien qu'il soit inférieur au rendement actuariel réel des fonds à long terme de 4 %, il ne s'éloigne pas tellement du taux auquel on peut s'attendre après un tel fléchissement cyclique. En réalité, il est même

supérieur au rendement annualisé obtenu à la fin du dernier repli du marché financier, au cours de l'exercice financier 2002-2003.

# Dispositions concernant les prestations de retraite annuelles

Dans le contexte actuel, il est tout naturel que les participants aux régimes de pension se posent des questions sur le versement de leurs futures prestations de retraite. Il est important d'insister sur le fait que même si les actifs nets gérés ont connu un net recul, la composition des actifs des régimes a été prévue pour assurer la liquidité des prestations de retraite sur le long terme.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, les pensionnés actuels et futurs seront soulagés de savoir que nous n'avons pas investi dans le papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers, les prêts hypothécaires américains à haut risque ou les fonds spéculatifs qui ont provoqué d'importants remous sur les marchés financiers au cours de l'année. Nos portefeuilles se basent principalement sur des produits négociables sur les marchés publics et placés dans des pays développés dont le facteur de risque est d'une qualité supérieure. Parallèlement, moins de 5 % des actifs totaux sont actuellement consacrés à des placements dans des actions privées moins liquides, l'immobilier et les infrastructures. La liquidité provenant de ce portefeuille de 7,029 milliards de dollars, associée à l'obligation de trésorerie nette annuelle de 66 millions, par exemple, nous permettra de verser des prestations de retraite pendant de nombreuses années tout en laissant au portefeuille la possibilité de croître lorsque les conditions du marché s'amélioreront.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Régimes RBC Dexia de plus d'un milliard de dollars - portfolio total, pour l'exercice terminé le décembre 2008.

### Examen du vérificateur général

Comme nous l'avions prévu dans le rapport annuel de l'exercice précédent, le vérificateur général (VG) a terminé et publié pendant l'année sa vérification de l'optimisation des ressources. Il est possible de consulter le rapport ainsi que les commentaires du conseil d'administration à <a href="http://www.gnb.ca/oag-bvg/2008v2/chap2f.pdf">http://www.gnb.ca/oag-bvg/2008v2/chap2f.pdf</a>. À la suite des recommandations de ce rapport, le conseil et la direction ont entrepris un rigoureux processus d'analyse et d'action.

Ce rapport complète la vérification sur la gouvernance (http://www.gnb.ca/oag-bvg/2006v2/chap3f.pdf) publiée au cours de l'exercice 2006-2007. Dans son récent document, le vérificateur général mentionne que « La direction de la SGPNB semble réellement avoir l'intention de mettre en œuvre huit de nos neuf recommandations. Au moment où nous avons effectué notre premier suivi cette année, nous avons constaté que la SGPNB avait adopté quatre des recommandations et en avait mis trois autres partiellement en œuvre. »<sup>2</sup>

Nous tenons à remercier le vérificateur général et son personnel pour les efforts qu'ils ont fournis et pour les conseils qu'ils nous ont dispensés pendant les quatre années de travail assidu avec notre organisation.

# Perspectives

Dernièrement, la SGPNB a reçu de l'information actuarielle à jour concernant le plan sur la pension de retraite dans les services publics. Elle examine la politique de placement du plan et la composition de ses actifs. L'examen devrait être terminé et validé par le conseil d'administration à mi-chemin de l'exercice financier. Au moment de la rédaction de la présente lettre, les marchés financiers mondiaux se sont quelque peu stabilisés. Bien des gouvernements et des banques centrales injectent des fonds et tentent de stimuler l'économie. Les premiers résultats se font sentir. Bien que ces mesures soient encourageantes, nous nous attendons à ce que l'instabilité persiste, le temps que ces mesures donnent des résultats et soient perfectionnées.

De notre côté, nous resterons fidèles à nos politiques et procédures de placement. Nous sommes persuadés que notre stratégie, nos employés et nos processus nous permettront d'atteindre les objectifs à long terme de nos actionnaires, et nous sommes prêts à saisir les occasions comme à faire face aux difficultés à venir.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gilles Lepage,

Le président du conseil d'administration

John A. Sinclair,

Le président et chef de la direction, et chef des placements

Mai 2009

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rapport 2008 du vérificateur général, chapitre 8 - Suivi des recommandations d'exercices antérieurs, page 296.

#### Planification et gouvernance d'entreprise

a SGPNB est une société d'État qui a été créée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des* placements du Nouveau-Brunswick (1994) (la *Loi*). La SGPNB a pour tâche principale de fournir des services de conseils en placement et d'agir à titre de fiduciaire de trois régimes de retraite.

La Loi précise le processus de sélection et les devoirs des membres du conseil d'administration de la SGPNB. Le conseil d'administration a pour principale préoccupation la gouvernance de l'organisation, qui agit uniquement en tant que fiduciaire pour les fonds gérés. Les membres du conseil ne représentent les intérêts d'aucun intéressé en particulier. Le conseil s'assure que toutes les opérations sont de nature purement commerciale et que les décisions prises et les gestes posés par la Société se basent sur de saines pratiques commerciales.

Trois comités se greffent au conseil pour l'aider à assumer ses responsabilités. Il s'agit du Comité de vérification, du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité de gouvernance. La gestion courante de la Société incombe au chef de la direction, tandis que les questions d'investissement relèvent du chef des placements. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est le seul promoteur des régimes de retraite dont la gestion relève de la SGPNB et est responsable de la conception des régimes de retraite, ce qui comprend le niveau des cotisations et des prestations et l'administration des prestations.

Il est possible de consulter l'information concernant nos pratiques de gouvernance d'entreprise sur notre site web, à <u>www.nbimc.com</u>. Cette information concerne la législation sur la gouvernance, la composition du conseil d'administration, le mandat du conseil et des comités, les lignes directrices pour la nomination, la politique sur l'orientation et la formation des administrateurs et le code de déontologie et de conduite des affaires.

Étant donné son statut de société d'État provinciale, la SGPNB s'est donné l'objectif d'adopter les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Durant l'exercice 2008-2009, le conseil d'administration a continué à perfectionner ses capacités de gouvernance. Il a entrepris un examen bisannuel de l'efficacité du conseil et des comités sous la direction d'un conseiller externe en gouvernance d'entreprise.

#### Présence au conseil

Administrateurs nommés <sup>1</sup>	Conseil <sup>2</sup>	Comité de vérification	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines et de la rémunération
Gilles Lepage	10/12	4/5	4/4	6/7
Wiktor Askanas	9/12	s.o.	4/4	7/7
Joel Attis	12/12	s.o.	3/4	7/7
Réjean Bossé	10/12	5/5	s.o.	s.o.
Marc Antoine Chiasson <sup>3</sup>	6/12	1/2	s.o.	s.o.
Don Moors	12/12	5/5	s.o.	s.o.
Cathy Rignanesi <sup>4</sup>	10/12	2/2	s.o.	s.o.
Richard Speight	11/12	s.o.	4/4	s.o.
Reno Thériault	12/12	s.o.	s.o.	7/7
Michael Walton	12/12	s.o.	s.o.	7/7

Le conseil comprend également trois membres d'office : le président de la SGPNB, le sous-ministre des Finances (sans droit de vote) et la vice-présidente – Finances de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Conformément à sa politique sur l'orientation et la formation des administrateurs, le conseil d'administration a également tenu une réunion de formation en août 2008. Elle portait sur les objectifs du régime de retraite, notamment les exigences actuarielles, la formulation de recommandations sur la composition des actifs, des détails sur certaines classes d'actifs, l'utilisation des instruments dérivés et les risques associés, la budgétisation des risques et les concepts de valeur ajoutée relative, la gestion quantitative des risques et les méthodes de sélection et de supervision utilisées par les gestionnaires de portefeuille externes.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cinq réunions ordinaires et sept assemblées extraordinaires.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> et <sup>4</sup> Nommé au conseil d'administration le 27 mars 2008 et au Comité de vérification le 26 août 2008.

# Commentaires et analyse de la direction

Les commentaires et l'analyse de la direction sont fournis pour permettre au lecteur d'interpréter les tendances importantes, les résultats et les conditions financières des régimes de retraite. Les éléments clés des états financiers annuels des fonds y sont expliqués et il convient de lire le rapport de gestion conjointement avec les états financiers annuels et les notes complémentaires.

Par ailleurs, les commentaires et l'analyse de la direction peuvent renfermer des énoncés prospectifs reflétant les objectifs de gestion, les perspectives et les attentes assorties de risques et d'incertitudes. Les énoncés prospectifs sont généralement précédés de termes comme « nous pensons », « nous nous attendons à », « il se peut », « pourrait », « vise à », « continue » et « estime ». Nous invitons le lecteur à ne pas se fier indûment à ces états, car plusieurs facteurs importants pourraient infléchir concrètement les résultats réels par rapport aux attentes exprimées dans les énoncés prospectifs.

# Composition de l'actif

L'aménagement de la composition des actifs pour chaque régime est étroitement lié au profil de la provision actuarielle du régime sous-jacent. La composition des actifs est choisie pour donner des rendements annualisés à long terme qui dépasseront les exigences actuarielles pour le régime, et ce, avec le moins de risques possible.

Récemment, la SGPNB a reçu une évaluation actuarielle pour la caisse de retraite dans les services publics d'avril 2008. Nous avons entrepris notre analyse des actifs et des passifs pour ce régime de retraite. Ce travail devrait être terminé et examiné par le conseil d'administration au milieu

de l'exercice 2009-2010. Après cette analyse, nous déciderons s'il convient d'apporter des changements semblables au régime de pension des enseignants ou à celui des juges.

Au cours de l'exercice 2009-2010, nous devrions également recevoir une mise à jour de l'évaluation actuarielle pour le régime de pension des enseignants. L'information mise à jour servira ensuite à l'analyse des actifs et des passifs pour ce régime.

Dans le rapport annuel de l'exercice précédent, nous avons décrit la restructuration des indices de référence étrangers de nos politiques de placements afin de passer d'une base en devise locale du pays d'origine des investissements à un référentiel en dollars canadiens. Parallèlement aux changements apportés aux indices de référence, nous avons simplifié notre opération de couverture de risque de change pour nous concentrer sur les quatre devises principales auxquelles nous sommes exposés (dollar américain, livre sterling, euro et ven) et dissocié l'opération de couverture en une structure de recouvrement générale du portefeuille. La couverture du risque de change permet de compenser les effets à court terme de la fluctuation monétaire de nos placements à l'étranger. Nous avions également indiqué que cette simplification et cette approche de recouvrement permettraient au conseil d'administration et à la direction d'adopter, au besoin, une démarche plus active en ce qui a trait à la gestion des devises étrangères.

Après cette restructuration, la direction a effectué pendant l'année une étude pour savoir si un ratio de couverture des opérations de change plus optimal serait préférable à notre démarche traditionnelle de couverture complète. Il en est ressorti une recommandation approuvée en août 2008 par le conseil d'administration et visant à réduire notre ratio de couverture à 50 % de la position de change applicable.

Dans le cadre de nos opérations de gestion active des placements, nous avons poursuivi tout au long de l'exercice financier nos propres opérations internes de placement actif des actions de sociétés ouvertes canadiennes. Cette stratégie continue à donner plus de latitude à notre équipe de spécialistes des placements en permettant d'autres opérations de gestion active des placements.

# Rendement des placements

En ce qui a trait au rendement des placements, les deux principaux objectifs de la SGPNB consistent à satisfaire aux exigences de rendement actuarielles des fonds et à ajouter de la valeur au moyen de stratégies de gestion active.

Le premier touche le rendement nominal réel des fonds par rapport au rendement exigé par l'étude actuarielle pour financer adéquatement chaque caisse de retraite. Comme nous l'avons vu plus tôt, le rendement est une fonction du processus d'aménagement de la composition des actifs. Bien que notre rendement global de -18,34 % pour l'exercice financier 2008-2009 soit bien inférieur à notre objectif de rendement nominal et de rendement réel, nous en sommes restés proches pendant la période à long terme la plus importante. Au cours des 13 dernières années de l'existence de la SGPNB, il est arrivé par deux fois que notre rendement annuel soit inférieur à l'objectif actuariel exigé. Ces deux périodes faisaient suite à d'importantes chutes des marchés boursiers internationaux.

Même si les rendements absolus pour cet exercice sont décevants, ils se comparent bien par

rapport à ceux d'un bon nombre d'autres gestionnaires. Nous attribuons cela principalement au fait que nous avons une pondération plus basse en titres de sociétés ouvertes, que nos titres à revenu fixe sont moins vulnérables aux risques de crédit que ceux de la plupart des autres gestionnaires, et que notre pondération en liquidités et nos placements en rendement absolu sont relativement supérieurs.

Notre couverture du risque des opérations de change a également modifié les valeurs pendant l'exercice financier. Dans le cadre de la ruée des investisseurs vers des placements plus sûrs pendant la crise financière, la valeur du dollar canadien a baissé par rapport aux devises de la plupart des autres grands pays. Il est important de préciser que nos opérations de couverture ont ajouté une valeur considérable au cours des dernières années alors que la valeur du dollar canadien montait en flèche sur une longue période. Nous avons pris à temps la décision de réduire notre couverture de 50 % avant la crise, ce qui a contribué à compenser les pertes de couverture.

Le facteur le plus déterminant du rendement nominal durant l'année a été le portefeuille d'obligations nominales et nos actifs à revenu fixe à court terme, tous deux lourdement pondérés par les titres du gouvernement. Malheureusement, l'aversion pour le risque manifestée par les investisseurs lors de la crise des marchés financiers a provoqué la chute des valeurs de toutes les autres classes d'actifs.

Le tableau suivant indique le rendement précis et le rendement cible de chaque portefeuille d'actifs de la Société :

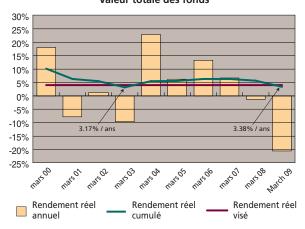
Taux de rendement de l'exercice 2008-2009

	Rendement du portefeuille (\$C)	Rendement cible (\$C)
Revenu fixe		
Obligations nominales Actif à court terme	5,28 % 2,75	6,39 % 2,40
Actions de sociétés ouvertes	_,	_,
Canadiennes Américaines	(31,79) % (24,43)	(32,43) % (24,10)
MSCI EAFE <sup>1</sup>	(34,13)	(34,39)
Actifs liés à l'inflation Obligations à rendement rée Immobilier et infrastructure Produits	l (1,30) % (38,32) (45,78)	(0,79) % (38,90) (46,67)
Autres possibilités de placemer Rendement absolu Actions privées	nt (0,04) % (3,62)	2,40 % (28,42)
Portefeuille de placement Couverture du risque des	(15,92) %	(15,96)%
opérations de change	(2,42)	
Total du portefeuille	(18,34) %	

Le principal objectif de placement énoncé par l'actuaire du régime est d'atteindre un rendement réel à long terme (après inflation) de plus de 4 %. C'est notre plus grand défi et notre principal critère de performance, et la sécurité des caisses de retraite dépend de notre réussite.

Le diagramme suivant illustre le rendement réel annuel de la SGPNB depuis sa formation. Il montre que la baisse du portefeuille pour l'exercice 2008-2009 porte le rendement cumulé depuis la création de la société à 3,38 %, soit 0,62 % par année sous l'objectif de 4 %. Cependant, les marchés financiers sont cycliques, et nous avons obtenu un rendement cumulé inférieur après l'important repli qu'ont connu les marchés boursiers pendant l'exercice 2002-2003.

#### Assurer l'avenir à long terme des caisses de retraite Taux de rendement réel vs ciblé Valeur totale des fonds



Le deuxième objectif de rendement de la Société consiste à accroître la valeur des avoirs au-delà du point de référence de chaque classe d'actif, au moyen de stratégies de gestion active. Cette valeur ajoutée, relative au point de référence, devrait d'abord couvrir tous les coûts d'exploitation de la SGPNB avant de s'ajouter à un objectif supplémentaire de 42 points de base par année pour chaque fonds.

Après sept années consécutives de plus-value, les résultats des opérations de gestion active pour l'exercice financier sont tombés un peu en dessous de zéro. Bien que le rendement brut ait été légèrement supérieur au point de référence, les coûts d'exploitation de l'organisation pour ces opérations l'ont réduit de 10,6 points de base du rendement du portefeuille. Il convient de préciser que cet exercice a été particulièrement difficile pour la gestion active. Il a débuté par un assez bon rétablissement des marchés boursiers et les prix des produits ont atteint de nouveaux sommets, ce qui a suscité des

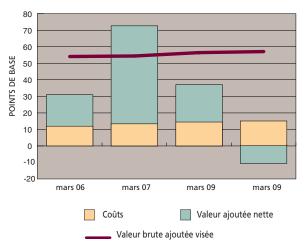
<sup>1</sup> Géré par Morgan Stanley Capital, le MSCI EAFE est un indice tiers indépendant basé sur des pondérations de capitalisation boursière. L'acronyme EAFE signifie Europe, Australaise, et Extrême-Orient.

inquiétudes concernant l'augmentation des taux d'inflation. Puis, la tendance s'est inversée, et les inquiétudes se sont orientées vers les risques de déflation et de grave récession.

Notre rendement annuel moyen de valeur ajoutée à long terme sur quatre années était d'environ 22,7 points par année (54 % par rapport à l'objectif). La période de quatre ans est la plus significative pour mesurer la performance du gestionnaire et elle est choisie pour représenter une mesure à long terme plus stable.

Le tableau suivant illustre la valeur ajoutée relative brute par les opérations de gestion active de la SGPNB au cours des quatre dernières années. Elle est répartie en coûts d'exploitation et en dépassement du rendement de la valeur ajoutée (net).

# Valeur ajoutée déduction faite des coûts d'exploitation



La SGPNB prépare également et présente des Schedules of Composite Performance Results (tableaux des résultats composés du rendement) pour chacun des régimes de retraite gérés. Ces tableaux vérifiés sont rédigés conformément aux Global Investment Performance Standards (GIPS®)

et peuvent être consultés sur notre site web (www.nbimc.com) lorsqu'ils sont terminés.

# Gérer les risques

Ce qui s'est produit au cours de l'année démontre l'importance de la gestion des risques en matière de placement des fonds de retraite. Nos méthodes de gestion des risques des instruments financiers sont résumées dans la note 5 des états financiers vérifiés des régimes de retraite, avec une analyse en profondeur des risques du marché, du change, des taux d'intérêt, du crédit, de la tarification et des liquidités.

Notre attachement à une gestion des risques rigoureuse est au cœur des opérations de gestion des placements de la SGPNB. La gestion des risques est un élément clé pour assurer la stabilité des cotisations et des prestations du régime de pension et éviter les risques injustifiés associés à la gestion active des placements. Toutes les décisions relatives aux investissements se prennent dans un contexte de risque qui ne vise pas seulement les rendements attendus de nos activités, mais aussi les pertes directement liées à ces dernières.

La SGPNB a élaboré des processus de gestion des risques que la haute direction examine continuellement. Ces processus ont été regroupés sous la forme d'un cadre de gestion des risques de l'entreprise qui peut être consulté sur le site web de la SGPNB à <a href="http://www.nbimc.com/Investments/EnterpriseRisk.aspx">http://www.nbimc.com/Investments/EnterpriseRisk.aspx</a>. Chaque trimestre, le conseil d'administration examine l'évaluation que fait la direction de chacun des risques recensés dans le cadre.

Le comité de vérification du conseil d'administration a engagé un fournisseur de services de vérification interne (un cabinet externe) pour examiner les contrôles et méthodes internes de la Société et nous conseiller à ce sujet. Les examens effectués depuis le début de cette relation concernaient les domaines suivants :

- la vérification de la conformité;
- la stratégie en matière de technologie de l'information et les contrôles;
- l'élaboration et les processus de la politique de placement;
- les méthodes d'opérations boursières;
- les salaires, les avantages sociaux et les mesures incitatives;
- les opérations de gestion des liquidités;
- le code de déontologie de la SGPNB.

Cette année, certains de nos systèmes et de méthodes de gestion des risques ont été vérifiés. Au début de mai 2008, la SGPNB évoquait son plan de continuité des opérations dans le contexte de l'inondation du centre-ville de Fredericton. En mettant ce plan à exécution, nous avons pu, dans les huit heures, réinstaller la salle des marchés et le personnel de la comptabilité dans un centre des opérations provisoire et poursuivre les opérations sans interruption pendant deux jours ouvrables complets.

Plus tard dans l'année, lorsque la crise des marchés financiers a éclaté, notre cadre de gestion des risques a démontré ses capacités en nous rendant capables de fournir une grande quantité de liquidités pour soutenir les demandes continues de trésorerie et d'aider la Société à éviter de détenir les titres inutilement complexes ou très structurés qui ont subi une grave perte de valeur. Nos systèmes de gestion des risques ont également aidé nos équipes de gestion des placements à réduire considérablement les risques de placement actifs

tandis que la crise financière évoluait et que la recherche de placements de base devenait plus difficile.

Bien qu'il se soit avéré très difficile de prévoir l'ampleur de la crise financière qui a fait rage durant l'année, nous sommes ravis que notre stratégie de placement et notre gestion des risques aient contribué à ce que nos portefeuilles soient moins touchés que ceux de nombreux autres investisseurs. Nos placements sont maintenant bien positionnés pour reprendre de la valeur lorsque l'économie et les marchés financiers retrouveront leur vigueur.

# Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation de la SGPNB sont prélevés au prorata sur chaque régime de retraite géré, selon des dispositions de gestion typiques. Les coûts d'exploitation sont donc un élément important à déduire dans le calcul des rendements nets pour les actifs gérés. Lorsqu'on compare les rendements de fonds, il faut s'assurer de comparer les rendements nets et non bruts. Des coûts plus bas donnent des rendements comparatifs plus élevés et permettent de maximiser les actifs disponibles pour payer les prestations de retraite.

Les coûts d'exploitation englobent toutes les dépenses engagées par la SGPNB en sa qualité de fiduciaire de chaque caisse de retraite, de même que pour la gestion de l'actif correspondant et le déploiement de nos stratégies de gestion. L'un des objectifs essentiels de la Société consiste à réduire les coûts au minimum, dans la mesure où cela a une incidence directe sur le rendement net du capital investi de chaque fonds et est particulièrement pertinent dans le contexte actuel de rendements, moins élevés que prévu, dans la

plupart des classes d'actifs. Le rendement de la stratégie de gestion active de la SGPNB est mesuré après déduction de tous les coûts d'exploitation de la Société.

Selon la pratique courante de l'industrie, les gestionnaires expriment leurs coûts d'exploitation annuels selon un pourcentage de l'actif géré par la Société. Dans notre cas, cela représente environ 0,146 % (14,6 points de base) par rapport à 0,144 % au cours du dernier exercice. Par rapport à l'exercice précédent, les coûts d'exploitation absolus, soit environ 11,5 millions de dollars, étaient inférieurs d'environ 1,1 million de dollars.

Cette réduction des dépenses totales d'environ 9 % a été gérée de façon proactive pendant tout l'exercice en fonction des répercussions de la crise des marchés financiers. La baisse peut principalement être attribuée à une baisse de la rémunération totale des employés, à une réduction des frais de gestion externes découlant du repli de la valeur des actifs et à une réduction des dépenses de garde des titres.

Il existe différentes manières d'établir des points de référence pour nos dépenses par rapport à nos homologues gestionnaires de fonds. Tout d'abord, nous soutenons toujours la comparaison du point de vue des études faites à l'interne à l'aide de l'information tirée des rapports annuels de fonds que nos pairs ont rendus publics. Par le passé, nous avons su soutenir la comparaison en ce qui concerne nos dépenses, comme l'indiquent les diverses enquêtes des répondants externes. Au cours du précédent exercice, SEI Investments<sup>2</sup> a publié les résultats d'une étude de régimes de

retraite à prestations déterminées ayant des actifs supérieurs à 1 milliard de dollars : les coûts d'exploitation annuels moyens d'un gestionnaire étaient de 35,1 points de base. Nous avons été heureux de constater que le vérificateur général, dans sa dernière vérification de l'optimisation des ressources de notre organisation, mentionnait ce qui suit : « À la lumière de cette analyse, il semble que le coût total de l'administration des plus importants régimes de retraite du Nouveau-Brunswick, y compris le coût des services de gestion des placements fournis par la SGPNB, se situe vers le bas de l'échelle. »<sup>3</sup>

#### Conversion aux NIRF

Le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a annoncé le remplacement des principes comptables canadiens généralement reconnus (PCGR) pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes par les normes internationales d'information financière (NIRF), et ce, pour les exercices financiers à partir du 1er janvier 2011. Les dispositions récentes imposant l'adoption de nouvelles règles comptables qui concernent l'établissement de rapports financiers conformément aux PCGR, énoncées aux articles 3855, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et 3862, Instruments financiers: Informations à fournir, se veulent un pas vers l'harmonisation des PCGR canadiennes avec les NIRF. Parallèlement, l'ICCA a annoncé qu'il réfléchit déjà aux futures exigences en matière de déclaration pour certains régimes de retraite.

<sup>3</sup> Rapport du vérificateur général - 2008, Chapitre 2 - Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick - Rendement des placements et analyse des coüts, article 2.190, p. 55

En outre, le 17 avril 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié un appel à commentaires sur l'application de l'Information financière des organismes publics, pour obtenir des avis sur la source la plus adaptée des principes comptables pour certains types d'organismes gouvernementaux.

À titre de société d'État, la SGPNB devra examiner toutes les décisions prises par le CCSP à la suite des commentaires et pour l'adoption des principes comptables. En outre, tous les régimes de retraite dont la SGPNB est fiduciaire constituent un élément d'un régime de retraite de la fonction publique.

Pendant l'exercice 2008-2009, nous avons amorcé un projet visant à envisager les différences et les décisions comptables nécessaires pour une conversion aux NIRF. Nous avons entrepris les discussions avec les intervenants gouvernementaux. La supervision du travail de l'ICCA et du CCSP entre également dans le cadre de ce projet. Elle se poursuivra pendant l'exercice 2009-2010. Si elle a lieu, la conversion aux NIRF entrera en vigueur pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

# Discussion sur la rémunération et analyse

# Mandat du comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération aide le conseil d'administration à remplir ses obligations concernant la rémunération de la direction et des administrateurs, les politiques en matière de relève des cadres et de ressources humaines.

Le comité est constitué de cinq administrateurs, dont quatre indépendants et un membre d'office. Il se réunit au moins une fois par trimestre et a parfois recours à des conseillers externes en ressources humaines pour remplir son mandat.

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération a pour principales responsabilités de

- superviser l'évaluation annuelle du rendement du président de la société, notamment les buts, les objectifs, et soumettre des recommandations concernant les ententes de rémunération, y compris les primes de rendement;
- participer aux activités efficaces de gouvernance des ressources humaines, notamment les principes de rémunération de la SGPNB et la révision des programmes d'avantages sociaux;
- recommander des changements dans la structure de l'organisation, la rémunération des dirigeants, les descriptions de postes, l'échelle de rémunération et les plans de relève pour les employés clés.

# Principes de rémunération de la Société

La SGPNB estime que la réalisation de sa mission sera facilitée en mettant en correspondance les intérêts des employés et ceux de la Société. Par conséquent, la SGPNB a élaboré des principes de rémunération pour atteindre les objectifs suivants :

- Fournir des occasions concurrentielles, axées sur la performance et fondées sur les pratiques du marché.
- Attirer et retenir des gens très compétents.
- Renforcer la stratégie, la culture et les politiques de placements de la SGPNB.
- Promouvoir et favoriser l'atteinte d'objectifs stratégiques individuels, d'équipes et de la Société.
- Améliorer la réputation de la SGPNB en tant qu'employeur de choix.
- Traiter les employés de manière équitable.

# Programme de rémunération

Le programme de rémunération comprend les salaires et avantages sociaux ainsi que les primes fondées sur les résultats à court terme des placements, les primes d'encouragement individuelles et collectives annuelles à titre discrétionnaire et un système de primes à long terme. Le plan a été élaboré avec l'aide d'un consultant externe pour assurer la concordance avec les principes de rémunération énoncés ci-dessus.

Les augmentations font l'objet d'évaluations périodiques réalisées par des consultants externes et des sondages externes des pairs du domaine des régimes de retraite institutionnels.

#### Salaires et avantages sociaux

Le salaire de base est déterminé selon un barème salarial, après la reconnaissance des responsabilités professionnelles propres au poste. De manière générale, une plus grande part du salaire alloué aux postes qui influencent directement le rendement des placements, comme les membres de la haute direction et les gestionnaires de portefeuilles, est lié à ces rendements. Le salaire de base est donc inférieur. À l'inverse, le salaire de

base des postes qui n'influencent pas directement les rendements, comme ceux des membres de l'administration ou des finances, occupe une part plus importante de la rémunération totale.

Les avantages sociaux accordés à ses employés à temps plein par la SGPNB comprennent le droit aux congés payés, l'assurance-vie, l'assurance invalidité, l'assurance des soins médicaux, l'assurance des soins dentaires et un programme d'aide aux employés. En outre, un régime de retraite à prestations déterminées et une allocation de retraite sont accordés après une période d'acquisition des droits, selon les termes suivants :

#### a) Régime à prestations déterminées

Tous les employés à temps plein cotisent à la caisse de retraite des services publics, qui assure une pension au départ à la retraite équivalant à 2 % du salaire annuel moyen pour les cinq années consécutives du salaire le plus élevé. Le régime est intégré au Régime de pensions du Canada à l'âge de 65 ans et est indexé à l'inflation pour un maximum de 5 %. Une période d'acquisition des droits est prévue.

#### b) Allocation de retraite

Chaque employé à temps plein ayant travaillé de façon continue durant au moins cinq années a droit à une allocation de retraite équivalente à cinq jours de paie pour chaque année complète d'emploi continu à concurrence de cent vingt-cinq jours de travail, calculée selon le niveau de rémunération au moment du départ à la retraite ou de la cessation d'emploi.

#### Systèmes de primes à court terme

Chaque employé à temps plein ayant travaillé au moins six mois est admissible aux systèmes de primes à court terme distincts pour le personnel de placements et de recherche ou à celui pour le personnel financier et administratif. Le système de primes à court terme est calculé au pro rata du salaire, pondéré de manière à refléter le rôle et les conséquences du poste quant à l'atteinte des objectifs du plan d'affaires de la Société. Chaque système de primes à court terme comprend des éléments reposant sur des résultats de placement, des résultats d'équipe et des résultats individuels. Le rendement en matière de placements est mesuré en fonction des résultats dépassant les rendements cibles approuvés par le conseil. Par ailleurs, le comité approuve une composante discrétionnaire déterminée en comparant les réalisations en équipes et individuelles dans le cadre du plan d'affaires annuel par rapport aux objectifs du plan stratégique quinquennal de la Société. Le montant discrétionnaire global est ensuite alloué par la direction en fonction de la contribution individuelle et d'équipe aux réalisations du plan d'affaires.

Le système de primes à court terme pour le personnel de recherche et de placements reflète le rendement du portefeuille global ainsi que des classes d'actifs, chacun couvrant les périodes d'un an et de quatre ans ainsi qu'une composante discrétionnaire. La pondération de la composante de rendement des placements est fonction de l'influence d'une personne sur les résultats de placements. En outre, le personnel de placements et de recherche reçoit une pondération relativement inférieure des résultats de placements annuels par rapport aux résultats sur quatre ans afin de souligner l'importance de la cohérence sur une période plus longue.

La prime annuelle du personnel financier et administratif est également conçue pour mettre en concordance les intérêts du personnel avec les objectifs de la Société. Par conséquent, une proportion relativement faible de la prime annuelle pour ce personnel est fondée sur le rendement des placements, tandis qu'une proportion relativement importante tient compte de la contribution individuelle et d'équipe à l'atteinte des objectifs du plan d'affaires annuel.

# Systèmes de primes à long terme

La SGPNB dispose également d'un système de primes à long terme pour le personnel de placements et de recherche, ainsi que pour le directeur financier. Ce système est conçu pour renforcer la concordance entre les intérêts des employés avec la stratégie à long terme de la Société et aider à attirer et retenir du personnel clé. Le système de primes à long terme offre aux employés admissibles, qui ont au moins quatre ans d'emploi avec la SGPNB, une prime axée sur le rendement qui renforce l'objectif à long terme du rendement des placements. Le système de primes à long terme est fondé sur le rendement dépassant les rendements cibles approuvés par le conseil, mesuré sur une période rétroactive de quatre exercices consécutifs.

# Répercussions du rendement de l'exercice financier 2008-2009

Conscients de la crise des marchés financiers auxquels ils sont confrontés, les membres du conseil d'administration ont approuvé, en décembre 2008, un gel des salaires dans le budget d'exploitation de l'exercice 2009-2010. De même, les répercussions de la crise sur les rendements nominaux et relatifs de l'exercice 2008-2009 ont directement atteint le montant variable de la prime annuelle et de la prime à long terme.

Le conseil d'administration a commencé par pondérer la réalisation personnelle, d'équipe et globale de la Société des objectifs du plan d'affaires par rapport aux importants rendements nominaux négatifs des placements et a décidé de suspendre la composante discrétionnaire de la prime annuelle de l'exercice 2008-2009 pour tous les employés.

En ce qui concerne la composante de rendement des placements de la prime annuelle, les rendements du régime en son ensemble et ceux de la valeur ajoutée des classes d'actifs sur une année et cumulée sur quatre ans ont été comparés à l'objectif annuel établi par le conseil. Le rendement net de la valeur ajoutée représente le rendement de placement brut qui dépasse le point de référence après déduction des coûts d'exploitation annuels. Comme il est mentionné à la section « Commentaires et analyse de la direction », la prime annuelle reflète également le rendement pour trois équipes de classes d'actifs : le revenu fixe, les actions et les marchés privés.

Pour l'exercice 2008-2009, le total de la valeur ajoutée nette du régime pour la prime annuelle est négatif (-10,6 points de base). Un point de base correspond à 1/100 de 1 %. Par conséquent, le conseil d'administration a décidé de ne payer aucune prime de rendement annuelle sur la partie qui tient compte de ces résultats sur un exercice financier.

Le résultat de la valeur ajoutée cumulée sur quatre ans est utilisé pour calculer la composante à long terme de la prime annuelle ainsi que la prime à long terme. La valeur ajoutée cumulée sur quatre ans s'élève à 22,7 points de base, ce qui représente environ 54 % de l'objectif de rendement net de la valeur ajoutée (42 points de base). Les résultats des trois exercices financiers précédents étaient positifs, ce qui compense en partie le rendement de l'exercice 2008-2009. Le rendement négatif de

l'exercice 2008-2009 se répercutera sur les trois prochains exercices. Ce tableau de la valeur ajoutée sur une année sert à définir la valeur ajoutée cumulée sur quatre ans :

	Une année		
	Valeur ajoutée nette (points de base)	Pourcentage de l'objectif (%)	
2005-2006	19,9	47,4	
2006-2007	58,9	140,2	
2007-2008	22,6	53,8	
2008-2009	(10,6)	(25,1)	

L'utilisation de ces chiffres pour calculer le total des primes au rendement a donné le chiffre de 193 000 \$ pour la prime annuelle et 399 000 \$ pour la prime à long terme, soit 55,2 % de moins que les montants pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

L'information détaillée sur la rémunération du personnel de l'organisation est publiée chaque année par le Bureau du contrôleur du Nouveau-Brunswick dans les Comptes publics.

### Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est établie dans les règlements de la Société et inclu d'une indemnité journalière pour chaque présence aux réunions, plus un jour de préparation. Les administrateurs nommés d'office ne sont pas rémunérés. Le président du conseil reçoit une provision annuelle. Les administrateurs qui se déplacent pour assister aux réunions reçoivent un remboursement pour les frais d'hébergement, dans une limite raisonnable, ainsi que pour les autres dépenses comme l'utilisation d'une automobile en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

Le coût de fonctionnement du conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 était de 104 050 \$, plus des frais de déplacement et d'hébergement de 21 485 \$, soit 1,1 % du coût total d'exploitation.

# Activités communautaires des employés

La direction et le personnel jugent toujours important de s'engager dans leurs communautés en donnant temps et ressources pour les œuvres de bienfaisance. Ces activités peuvent aller de la participation à des événements scolaires aux conseils d'experts offerts bénévolement à des comités de placement de fondations ou des caisses de dotation.

L'année passée, nos employés ont encore dépassé leur objectif de contribution à la campagne annuelle Centraide et ont donné chacun 85 heures en moyenne de leur temps à plus de 30 organismes. Six autres causes charitables ont été soutenues par des campagnes de financement internes.

La SGPNB tient tout particulièrement à mentionner qu'elle a désigné M<sup>me</sup> Andrea Macdonald « bénévole de l'année » pour son dévouement de longue date envers plusieurs organismes de son coin de pays, Gagetown.

# Communications et obligation de rendre compte

A titre de société d'État, nous devons rendre compte à la législature de la province du Nouveau-Brunswick par l'entremise du ministre des Finances. Nous faisons rapport annuellement au ministre par l'entremise du présent rapport annuel et à certains groupes d'intérêts, au moins chaque année, par l'entremise

- du comité de l'assemblée législative pour les Sociétés d'État,
- du Comité de consultation du RPSP,
- du Comité pour la pension NBTA/AEFNB,
- de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick (FENB),
- de bulletins d'information Echo du RPSP, du RPE et du RPJ,
- du site de la Société : http://www.nbimc.com.